Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260409-14_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU JEUDI 09 AVRIL 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 01/04/2026	Le Jeudi neuf avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, QUELENNEC Marie-Françoise, MER Serge, SALIOU Sylviane, CREAC'H Annie, MONSIGNY Bertrand, MIOSSEC Maryse, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, QUERE Laurent, PRIGENT Gwénaëlle, JACQ Jérôme.
En exercice: 19	*Absents excusés :* PAUGAM Thomas*, *pouvoir donné à Jean JEZEQUEL*
Présents: 18	
Votants: 19*	
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 14-04-2026	*Secrétaire de Séance :* MER Serge

Objet : PROGRAMME D'ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNALE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget communal 2026,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et le bon état de la voirie communale,
Considérant l'état de dégradation constaté sur certaines voies communales,
Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDENT d'approuver le programme d'entretien de la voirie communale pour l'année 2026, comprenant notamment la réfection de chaussées (enrobés, enduits bicouche au bitume fluxé), dérasement d'accotement…

RETIENNENT les voies communales suivantes comme prioritaires :

- VC 18 - Merdiez
- VC - Kergaradec
- VC 24- Prat ar C'holven

RETIENNENT l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour réaliser les travaux d'entretien de voirie pour un montant de travaux à **18 017.56 € HT**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, le 09/04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*M. MER Serge* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* *- transmission au contrôle de légalité le*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.